LIGUE REUNIONNAISE DU JEU D'ECHECS

Règlement intérieur du Championnat de Ligue des Jeunes Réunion 2026

Article 1

La Ligue Réunionnaise du Jeu d'Échecs « LRJE » organise le Championnat Jeunes de La Réunion 2026. Il se déroulera du 11 au 15 Novembre 2026 à Saint-Paul.

Ce tournoi a pour but de désigner la Championne et le Champion de Ligue dans chaque catégorie jeunes.
Cette compétition est ouverte aux licenciés français ainsi qu'aux joueurs étrangers scolarisés en France.
Ce tournoi est également qualificatif pour les prochains championnats de France des Jeunes sous réserve de la nationalité française ainsi que pour les jeunes étrangers scolarisés en France et licenciés dans l'un des clubs du ressort de la LRJE.
La licence A, prise dans l'un des clubs du ressort de la LRJE est obligatoire.

Article 2

Le tournoi U16 est ouvert aux joueurs de moins de 16 ans correspondant à la catégorie Minime tout sexe confondu
Le tournoi U14 est ouvert aux joueurs de moins de 14 ans correspondant à la catégorie Benjamin, tout sexe confondu
Le tournoi U12 est ouvert aux joueurs de moins de 12 ans correspondant à la catégorie Pupille, tout sexe confondu

Le tournoi U10 est ouvert aux joueurs de moins de 10 ans correspondant à la catégorie Poussin, tout sexe confondu
Le tournoi U8 est ouvert aux joueurs de moins de 8 ans correspondant à la catégorie Petit Poussin, tout sexe confondu

Article 3

Dates : Le tournoi se déroulera les **11,14 et 15 Novembre 2026**

Lieu :

- Mercredi 11 Novembre - Centre Jacques Tessier, 13 Rue des Murex à Saint-Paul
- Samedi 14 Novembre - Salle Polyvalente de l'Eperon - Chemin Summer n°2 à Saint-Paul
- Dimanche 15 Novembre - Salle Polyvalente de l'Eperon - Chemin Summer n°2 à Saint-Paul

Chaque tournoi se déroulera en **6 rondes au système suisse**. En fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie, l'organisateur se réserve le droit de réduire ce nombre à 5 rondes.
Le système toute ronde pourra être utilisé en fonction du ratio « participants / places qualificatives »

Pour les tournois U16 à U12, la cadence de jeu sera de **1h30 avec un incrément de 30 secondes par coup**, la notation est obligatoire.

Pour les tournois U10 et U8, la cadence sera de **50 minutes avec un incrément de 10 secondes par coup**, la notation est obligatoire pour les poussins exceptés lorsqu'il leur reste moins de 5 minutes à la pendule (art. 8.4 des règles).

Article 4
Les règles du jeu sont celles adoptées par le dernier congrès de la FIDE.
Le système de départage sera le Buccholz, puis le cumulatif ensuite la performance.

Nota : Si les contraintes horaires ou les circonstances ne le permettent pas l'organisateur et les arbitres pourront utiliser le système de départage plus adéquat.

La ronde 1 débutera le 11 Novembre à 09H00 précise pour les catégories U12,U14 et U16.

Pointage obligatoire le 11 Novembre avant 8h30. A défaut, le joueur ne pourra être apparié avant la Ronde 2.

La ronde 1 débutera le 14 Novembre à 09H00 précise pour les catégories U8 et U10.
Tout joueur arrivant avec plus de 30 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde.

Pointage Obligatoire le 14 Novembre avant 8h30. A défaut, le joueur ne pourra être apparié avant la Ronde 2.

Les horaires de rondes sont les suivants :

- Catégories U12, U14 et U16
 - Ronde 1 - Mercredi 11 Novembre à 9h
 - Ronde 2 - Mercredi 11 Novembre à 14h
 - Ronde 3 - Samedi 14 Novembre à 9h
 - Ronde 4 - Samedi 14 Novembre à 14h
 - Ronde 5 – Dimanche 15 Novembre à 9h
 - Ronde 6 - Dimanche 15 Novembre à 14h
 - Remise des prix vers 18h

- Catégories U8 et U10
 - Ronde 1 - Samedi 14 Novembre à 9h
 - Ronde 2 - Samedi 14 Novembre à 11h
 - Ronde 3 - Samedi 14 Novembre à 14h
 - Ronde 4 - Dimanche 15 Novembre à 9h
 - Ronde 5 - Dimanche 15 Novembre à 11h
 - Ronde 6 - Dimanche 15 Novembre à 14h
 - Remise des prix vers 16h

Article 5
Droits d'inscription au tournoi : 20€.

La date limite des inscriptions pour les tournois est fixé au Lundi 9 Novembre 2026 à 18H00 pour les catégories U12 à U16 et le Jeudi 12 Novembre 2026 à 18H00 pour les catégories U8 et U10.
Auprès de :
Florian LUTARD mail : florian.lutard@gmail.com

Ou par la billetterie en ligne

Article 6
L'arbitre de la compétition sera Florian LUTARD (Arbitre Fédéral Open 2).

Article 7
Le premier de chaque catégorie, selon l'article 4, sera déclaré champion ou championne de la Réunion dans sa catégorie. Il ou elle se verra remettre une coupe à l'issue des tournois.

Article 8
Commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée au début de la compétition :
- Un représentant de l'organisation
- Un représentant de la Ligue
- Un représentant du corps arbitral

Article 9

Le nombre de qualifiés pour la Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs est défini par la Fédération Française des Échecs ainsi.

U8F : 2

U8 : 2

***U10F : 2**

U10 : 2

U12F : 2

U12 : 2

U14F : 2

U14 : 2

U16F : 2

U16 : 2

Pour toutes les catégories filles et mixtes, la place qualificative ne pourra être attribuée que sous réserve que le joueur / la joueuse concernée inscrive au moins 1 point sur l'échiquier.

**A noter que les qualifiés d'office (cas existant en U10F), dans l'hypothèse de leur participation au tournoi, ne « retirent » pas une place qualificative dans leur catégorie. Dans le cas où le qualifié d'office se place dans les places qualificatives prévues, le joueur suivant au classement sera déclaré qualifié.*

Article 10

Les spectateurs et accompagnateurs sont strictement interdits dans la salle de jeu. Lorsqu'un joueur termine sa partie, il devient automatiquement spectateur et n'est donc plus autorisés dans l'aire de jeu.

Article 11

Les communications verbales et non-verbales sont strictement interdites dans l'aire de jeu. Tout manquement au respect du règlement pourra être sanctionné par l'arbitre.

Article 12

Les Championnats de la Réunion Jeunes pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo…), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur, à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Championnat, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date du Championnat. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à cette compétition implique la captation de son Image par la LRJE. Concernant le site dédié, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom et prénom. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'organisateur, en amont de la compétition afin que les mesures adéquates soient prises.

Article 13

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre et organisateur

Florian LUTARD

